



FAI

MAIS QUE FAIT L'ARCEP ?

L'annonce avait été faite récemment lors de la présentation des chiffres de 2008. Didier Lombard, le PDG de France Télécom l'a réaffirmé dans une interview publiée dans Les Echos d'aujourd'hui :

«En 2012, France Télécom s'appellera Orange» !

Dans trois ans donc, les Deutsche Telekom, British Telecom et autres Telecom Italia, verront alors disparaître leur homologue français. La possibilité de voir un jour France Télécom/Orange scindé en deux sociétés distinctes semble malheureusement s'éloigner...

Fin 2007, Iliad avait déjà fait part à l'ARCEP de cette volonté de distinguer la partie réseau de la partie services. Au même moment, la Commission européenne annonçait être favorable à ce que les régulateurs européens des télécoms puissent imposer aux opérateurs présentant un risque pour la concurrence, la séparation de leurs activités réseaux et services. Cette proposition était présentée par Bruxelles fin novembre 2007, dans le cadre du projet de réforme de la régulation européenne sur les télécoms, mais demeurait cependant très controversée...

Dans la même interview, Didier Lombard répond à la dernière attaque en justice de Vivendi. La plainte de Vivendi (soutenue par Free quelques jours plus tard) dénonce les tarifs trop élevés pratiqués par l'opérateur historique. Celui-ci facture le dégroupage 9,29 euros par mois aux FAI alternatifs comme Free, alors que le coût est établi à seulement 6,77 euros par France Télécom lui-même...

A cette attaque, le PDG de France Télécom a répondu avec une certaine assurance :

«Dans le coût du réseau, ils [Vivendi et Iliad] oublient le coût de la maintenance et bien d'autres choses. Nous employons 37 000 personnes en France pour faire ce travail. Je veux bien louer le réseau sans maintenance, mais ça risque d'être compliqué pour les autres de l'utiliser !».

Une affirmation loin d'être au goût de tout le monde. Lors de la dernière grande tempête de janvier, le président du Conseil général des Landes, Henri Emmanuelli, avait déclaré «France Télécom n'investit plus dans l'entretien des lignes fixes, car ce n'est plus rentable pour un groupe privé, il va falloir imposer des contraintes à France Télécom pour la gestion du réseau ou trouver une autre solution. Par exemple ici, le chiffre d'investissement de France Télécom en Aquitaine est ridicule».

Aujourd'hui dans sa plainte devant la Commission européenne, Vivendi réclame par ailleurs une séparation des réseaux et des services grand public, ce que refusait et refuse toujours l'opérateur historique. A l'époque, en 2007, l'ARCEP semblait opposée à cette solution... Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Jean-Claude Mallet aura-t-il un avis différent ?

Comme pour la SNCF, qui a été divisée en deux sociétés distinctes (Réseau ferré et Matériel roulant), comme pour l'EDF, qui a également été divisée en deux sociétés (Réseau de distribution et Electricité), pourquoi France Télécom ne serait pas aussi concerné pour une plus saine concurrence ?

Source : *Les Echos*

Internet

DE L'ORAGE DANS L'NET...

Les débats sur la loi création et Internet commenceront demain à l'Assemblée Nationale. Deux récents sondages viennent mettre à mal le projet de riposte graduée visant à couper la connexion des pirates récidivistes...

Le premier, réalisé par TNS-Sofres pour le quotidien Metro, établit que plus d'un quart des français téléchargerait ou utiliserait du contenu illégal (musique, film, logiciels, ...). Un taux qui monte même jusqu'à 57% pour la tranche d'âge 18-24 ans. Bien-sûr, ce chiffre est à prendre avec des pincettes. Le chiffre réel doit être bien plus grand. Surtout en cette période annoncée de «chasse aux pirates... Puis il suffit de regarder autour de soi... Connaissez-vous une personne dans votre entourage qui n'a jamais téléchargé ou utilisé du contenu illégal ? :-)



Le deuxième sondage, réalisé par Le Figaro auprès d'environ 12 000 votants, a posé une question simple concernant la future loi. «Faut-il suspendre l'accès à Internet pour les pirates récidivistes ?»

La réponse est sans appel avec 63% de réponses négatives. Dommage que ce genre d'enquête n'ait été réalisée que maintenant... L'avis des personnes concernées aurait pu être demandé bien avant de se lancer dans de tels projets...

Dans une tribune, Jacques Attali ne se prive pas pour montrer son hostilité à la loi. Un texte de loi qu'il qualifie «d'absurde et de scandaleux» : <http://www.pcinpact.com/actu/news/49605-jacques-attali-loi-stupide-scandaleux.htm>

Source : *Le Figaro*